Comment adapter votre logement ?

Vous souhaitez faire des travaux chez vous

pour vivre de manière plus autonome ?

Découvrez les aides auxquelles vous avez droit.

Adapter votre logement à vos besoins

Vous avez besoin d'aménager votre logement

pour qu'il soit plus facile à vivre.

Vous souhaitez par exemple :

- transformer votre baignoire en douche de plain-pied,
- élargir les portes pour laisser passer votre fauteuil,
- installer une rampe d'accès pour franchir des escaliers,
- améliorer l'éclairage pour éviter les chutes,
- poser des volets roulants électriques.

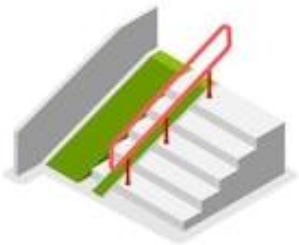

Quelles aides possibles ?

Vous avez moins de 60 ans :

déposez votre demande auprès de la **MDPH**

ou **M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées.

Vous avez plus de 60 ans :

vous pouvez **recevoir des aides financières** ☞

pour rendre votre habitation plus sûre et plus pratique.

À qui confier les travaux ?

Vous pouvez confier vos travaux à la **CAPEB**

ou

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.

La CAPEB a passé un accord avec le Département.
La CAPEB propose des professionnels qualifiés Handibat®.
La marque Handibat® est une preuve de qualité
pour tous les travaux liés à l'accessibilité.

Pour vous aider dans votre projet d'aménagement
et trouver rapidement des artisans compétents :

- **Consultez la liste des professionnels Handibat®**
- **Contactez la CAPEB :**

  04 68 25 34 86

  capeb@capeb-aude.fr

© European Easy-to-Read Logo : Inclusion Europe
Ce document est rédigé en « Facile à lire et à comprendre », méthode européenne permettant une accessibilité des informations aux personnes déficientes intellectuelles, dans tous les domaines de la vie. Ce document a été rédigé par le bureau FALC de l'Esat de Castelnau Le Lez – Unapei 34.